



# Formation « Secrétaires/Trésoriers » CSE

En intra ou inter-entreprises, en présentiel ou en visio,  
accessible aux personnes handicapées.

## PUBLIC

Membres de la délégation du personnel CSE, Secrétaires, Trésoriers membres de la commission économique, Représentants syndicaux (DS, RS)

## PRÉ-REQUIS

Aucun

## DURÉE

1 à 2 jours

## POINTS FORTS DE LA FORMATION

Formation adaptée aux entreprises de plus ou moins de 300 salariés.

Le financement est pris en charge par l'employeur L.2315-18 du Code du Travail ou par le CSE selon les cas.

Exercer les missions dans le cadre des prescriptions législatives et réglementaires

## FORMATEURS AGRÉÉS

Juristes Certifiés « Qualité ICPF & PSI »

Experts dans le domaine des IRP  
Spécialiste en relations sociales.  
Référencement QUALIOPI

## PRIX PAR PERSONNE

Suivant devis

## OBJECTIF :

- Connaître le fonctionnement, les attributions et les moyens du CSE
- Être un membre du CSE autonome, efficace et constructif
- Être capable d'analyser les mécanismes de la comptabilité générale
- Être capable d'analyser les mécanismes financiers
- Être en mesure d'analyser les ressources financières du CSE
- Savoir élaborer une approche pragmatique et méthodique
- Être un interlocuteur privilégié dans l'entreprise en matière économique

## PROGRAMME DE FORMATION :

- Le cadre réglementaire,
- Les ressources du CSE
- Les missions du secrétaire
- Les missions du trésorier
- Le droit d'alerte économique
- La réforme de la comptabilité du CSE
- Les principales règles de gestion
- La certification des comptes du CSE
- La tenue des comptes
- La réglementation URSSAF



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Le certificat qualité a été délivré au titre de la catégorie « ACTION DE FORMATION »